# DÉLIBÉRATION N° CA 19-56DU 19 NOVEMBRE 2019 relative au lancement d'une procédure de vote par voie électronique

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'agence de l'eau,

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 19 novembre 2019.

## DÉLIBÈRE

## Article 1

Le conseil d'administration approuve le principe d'un vote par voie électronique concernant le devenir de la parcelle section ZN n°130 de l'agence de l'eau située sur la commune de Marolles-sur-Seine.

### Article 2

Ce vote portera sur les projets de délibérations suivantes :

- Cession de la parcelle propriété de l'agence de l'eau ;

#### Si vote favorable

 Vente ou échange de la parcelle entre l'agence de l'eau et la commune de Marolles-sur-Seine.

La Secrétaire du conseil d'administration Directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Patricia BLANC

Le Vice-Président du conseil d'administration

Samuel BOUQUET